



Motifs de refus de visa conjoint de français

Par **sasila**, le **28/06/2008** à **17:01**

Bonjour, j'ai rdv la semaine prochaine pour faire la demande de mon visa conjoint de france en vue de rejoindre mon mari en france et d'y vivre avec lui. Sauf que j'ai signé un contrat de credit bail avec ma banque ici au pays pour l'achat d'une voiture que j'ai perdu 8 mois apres l'acquisition du bien dans un accident de la route. L'assurance refusant de m'indemniser au motif que j'ai pas souscrit à une assurance tout risque, je suis contrainte de rembourser l'intégralité des loyers restant à ma banque. Je n'ai pas d'argent pour honorer cette dette maintenant.

Alors je souhaiterais savoir si mon visa conjoint de français peut etre refusé parceque je dois de l'argent à une banque ici ?

Par **jeetendra**, le **29/06/2008** à **15:44**

bonjour, le crédit étant une affaire d'ordre privée, je ne pense pas que ça puisse avoir une incidence sur l'octroi de votre visa par le Consulat de France en Algérie, par contre le créancier peut éventuellement s'opposer à votre sortie du territoire, ce n'est qu'une hypothèse ne connaissant pas le Droit Algérien, cordialement

Par **sasila**, le **30/06/2008** à **22:54**

Ok merci pour la promptitude dans la reponse.

D'autre part, mon employeur etant mon aval auprès de la banque, est ce qu'il peut refuser de payer mon solde de tout compte au motif que je dois de l'argent à la banque ?